



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
ⵏⴰⵎⴰⵔ ⵏ ⵏⵉⵙⵏⵉⵔ ⵏ ⵏⵉⵙⵏⵉⵔ
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La Présidente de la HACA reçoit une délégation de parlementaires nigériens en visite d'étude au Maroc

[A](#) [1] [^A](#) [1]



La Présidente de la HACA reçoit une délégation de parlementaires nigériens en visite d'étude au Maroc

06 fév 2017

Dans le cadre d'une mission d'étude au Maroc, une délégation de députés parlementaires de la République du Niger, a été reçue le mercredi 1er Février par Mme Amina Lemrini Elouahabi, Présidente de la HACA.

Composée de M. Mamoudou Oumarou, Président de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles, Mme Mariama El Hadji Ibrahim, Présidente du Réseau des femmes parlementaires et Mme Haouaou Abandé, Présidente du Réseau Genre à l'Assemblée Nationale du Niger, la délégation nigérienne est venue s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de mise en œuvre de politiques publiques et d'élaboration de textes législatifs relatifs aux questions des Droits Humains et tout particulièrement de la Parité Hommes/Femmes.

Au cours de cette entrevue, Mme Lemrini Elouahabi est revenue sur les principales étapes qui ont jalonné l'expérience marocaine en matière de régulation audiovisuelle en insistant notamment sur les différentes avancées en lien avec l'enjeu sociétal de grande importance que constitue la question du

Genre.

A ce titre, Mme La Présidente a informé la délégation nigérienne du réaménagement de l'encadrement juridique du secteur audiovisuel au Maroc ainsi que des nouvelles dispositions, fruit d'un fort plaidoyer, qui consacrent l'Egalité Hommes/Femmes dans et à travers les médias. Au cours de ses explications, elle a également mis en exergue le rôle des principales parties prenantes dans cet aboutissement, à savoir le Parlement, le Gouvernement, le Régulateur et les organisations de la société civile.

Son propos a aussi été l'occasion de décrire brièvement les mécanismes de déclinaison de ces nouveaux textes législatifs tant au niveau des cahiers des charges des opérateurs audiovisuels, que de la mise en place de grilles d'indicateurs permettant le monitoring Genre des divers contenus audiovisuels, ou encore de l'accompagnement des opérateurs pour une mise en œuvre, qui s'inscrit dans la durée, des nouvelles dispositions légales.

Par la suite la délégation nigérienne s'est entretenue avec M. Abdennaceur Bnouhachem, Directeur du Département de suivi des programmes (DSP), accompagné de M. Nadir Tahir, Coordinateur de l'Unité Pluralisme et Droit à l'information au sein de cette Direction. Des explications supplémentaires ont ainsi été données, concernant notamment la prise en compte de la dimension Genre au niveau des différentes activités de suivi de contenus audiovisuels opérés par la HACA.

Ont également pris part à ces entretiens, Mme Latifa Maï Moussa, Directrice Résident Adjointe du NDI Niger, Mme Amal Boutkhil, Responsable des Programmes au NDI Maroc qui accompagnent la délégation et M. Talal Salahdine, Chargé de la Coopération Internationale au sein de la Direction de la Coopération Internationale de la HACA.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>